BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 24 janvier 2020	***N° 2020-64***

Convocation du 17 janvier 2020
Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00

M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 24 janvier 2020**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Mission rayonnement et équipements métropolitains**	***N° 2020-64***

Association Chahuts - Festival Chahuts - Année 2020 - Convention d'objectifs 2020 - 2023 - Subvention d'aide à une manifestation dans le cadre des contrats de co-développement - Convention - Décision - Autorisation

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011-0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement l'organisation de manifestations culturelles.
Ce soutien est formalisé dans le cadre des contrats de co-développement génération 4 (2018-2020) entre Bordeaux Métropole et les 28 communes, adopté par délibération n°2018/247 du 27 avril 2018.

Au titre des contrats de codéveloppement pour 2020, Bordeaux Métropole a attribué, dans le cadre de subventions d'aide à l'organisation de 2 manifestations : 35 000 €, par délibération n° 2019/748 en date du 29 novembre 2019, et attribue 713 200 € par délibération n° 2020/xxx en date du 24 janvier 2020.

Bordeaux Métropole est sollicitée aujourd'hui pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 35 000€ pour l'organisation de la 29ème édition du festival Chahuts. Il est proposé d'y associer une convention pluriannuelle d'objectifs entre les différentes parties prenantes confirmant l'engagement des collectivités signataires à mobiliser leurs services et moyens, sous réserve de l'inscription des crédits à leurs budgets annuels, en vue de mettre en œuvre le projet artistique et culturel de Chahuts pour la période 2020-2023.

Cette convention pluriannuelle s'inscrit dans le cadre de l'exercice de cette même compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011-0778 du 25 novembre 2011, et qui autorise notre établissement public à adosser son aide à une « convention d'objectifs » pluriannuelle pour des événements métropolitains reposant sur un engagement fort de plusieurs collectivités et bénéficiant d'une reconnaissance publique et professionnelle appuyée. Le but de cette convention, par-delà le confort de travail et la sécurité qu'elle donne à ses bénéficiaires, est de rechercher avec eux les modalités d'une « plus-value communautaire » en termes de fréquentation publique, de rayonnement métropolitain, de développement économique et de cohésion sociale et territoriale. La définition partagée de ces objectifs permet aux partenaires aidés de mieux répondre aux attentes de la population tout en donnant plus d'ampleur à leur projet.
Bien qu'inscrit dans le cadre d'un partenariat pluriannuel, les modalités du partenariat entre Chahuts et

Bordeaux Métropole seront définies chaque année au moyen d'une convention particulière relative à l'exercice concerné. Ainsi, chaque année Bordeaux Métropole sera sollicitée pour arrêter la subvention effectivement attribuée annuellement au vu des actions à réaliser.
Le montant des aides attribuées pour les années suivantes de la Convention sera défini chaque année, sous réserve du vote, par le Conseil Métropolitain, des crédits correspondants au Budget primitif de chaque année N concernée et sous réserve du dépôt du dossier annuel de demande de subvention à la date fixée lors des campagnes de subventions.

Présentation du festival Chahuts

Le festival Chahuts met chaque année à l'honneur au mois de juin les arts de la parole à travers des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit… Sa programmation se décline à la fois en spectacles, en commandes in situ et en projets participatifs, et met à l'honneur des artistes régionaux, nationaux et internationaux. Le festival propose également des rencontres issues d'un travail mené avec des publics et différents partenaires culturels, socio-culturels et éducatifs des quartiers de la politique de la ville et notamment du quartier Saint-Michel de Bordeaux, lieu d'encrage de l'association organisatrice.
Cette programmation foisonnante prend place chaque année dans des salles de spectacle partenaires ainsi que dans l'espace public : la rue, les parcs et jardins, les places et bien d'autres lieux de vie, non dédiés à l'art. Une des forces du festival est ainsi de proposer des parcours alliant recherche artistique et enjeux de société à une ambiance festive et immersive, qui rassemble et fédère le plus grand nombre. Chahuts est reconnu sur le plan national à la fois pour sa programmation et pour ses expérimentations de territoire. L'association s'inscrit dans un réseau des arts de la parole. Des passerelles sont tissées avec la Maison du conte de Chevilly-Larue (94) et avec le festival Mythos à Rennes (35).
Forte du succès du format de 10 jours initié sur les éditions 2018 et 2019, la 29ème édition se déroulera sur la même temporalité, du 3 au 13 juin 2020. Cette durée relativement longue pour un festival permet aux publics de profiter pleinement des nombreux rendez-vous de la programmation.

Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation dans le cadre des contrats de co-développement génération 3 avec une aide de 35 000 € en 2015, 33 250 € en 2016 et 30 083 € en 2017. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique aux montants attribués en 2018 et 2019 soit 35 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 176 289 €. La manifestation est inscrite au contrat de codéveloppement 4ème génération de la ville de Bordeaux, sous le numéro C040630477.

Bilan de l'édition 2019

La 28ème édition du festival Chahuts s'est tenue du 4 au 15 juin 2019 et a rassemblé entre 12 000 et 13 000 personnes. La programmation s'est déclinée en 16 spectacles/performances, 3 rencontres-débats, 2 expositions, de nombreuses festivités et était placée sous le signe du "NOUS", de l'énergie collective, avec la volonté d'occuper l'espace public, de résister et de tisser des liens. Des expérimentations ont été proposées, donnant l'occasion d'explorer d'autres possibles et d'autres manières de vivre. Parmi les nouveautés, la première semaine s'est déroulée principalement sous chapiteau au Square Dom Bedos avec spectacles, contes, performances, bar et cantine éphémères. Le légendaire quartier général artistique et festif du festival s'est également réinventé pour accueillir deux espaces de convivialité complémentaires : un café, écrin de verdure au sein du quartier Saint-Michel, et un bar avec une programmation musicale de soirée.
Le public visiteur est de plus en plus nombreux à se déplacer, avec un intérêt croissant de la part des habitants de la métropole, au-delà même de la commune de Bordeaux.

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de la manifestation est détaillé en annexe 2 de la convention.

Indicateurs financiers

	Budget 2020	Budget réalisé 2019
Charges de personnel / budget global	43,26%	46,87%
% de participation de BM / Budget global	19,85%	18,66%

% de participation des autres financeurs / Budget global		
Etat	*15,03% - 26 500€*	*14,05% - 26 350€*
Conseil Régional	*14,75% - 26 000€*	*15,60% - 29 265€*
Conseil Départemental	*5,26% - 9 264€*	*5,06% - 9 500€*
Commune	*27,51% - 48 500€*	*26,12% - 49 000€*

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2018/247 du 27 avril 2018 relative aux contrats de codéveloppements 2018-2020,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande 2020-00149 déposée par l'opérateur le 10 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation précitée relève de la catégorie « évènement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relève d'autre part des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et la commune de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Chahuts une subvention d'un montant de 35 000 € pour l'organisation du festival Chahuts 2020,

Article 2 : de s'engager, au travers d'une convention multipartenariale et pluriannuelle d'objectifs 2020-2023, à la réalisation et au suivi du projet artistique et culturel « Chahuts »,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les engagements de chaque partie,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, articles 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **28 JANVIER 2020** **PUBLIÉ LE :** **28 JANVIER 2020**	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Michel HERITIE